



## COVID-19 aux Pays-Bas : mesures de soutien à l'économie

Résumé : un mois et demi après l'annonce des mesures néerlandaises de soutien à l'économie, le gouvernement, sans modifier la structure de son paquet d'aide, a dû en ajuster le champ (dispositifs et secteurs concernés) et l'impact budgétaire ; il est probable que ce soit encore le cas d'ici au mois de juin. Une loi d'urgence votée sera prochainement et remplacera les différents décrets existant.

Le plan de soutien à l'emploi reste central, avec près de 14 des 20 Md EUR du programme de dépenses supplémentaires inscrites en LFR

Le dispositif de financement de chômage partiel « NOW » est particulièrement sollicité. L'enveloppe de 10 Md EUR pourrait être rapidement atteinte et devoir être augmentée. Le mécanisme de paiement par avances avec contrôle a posteriori permet notamment **une rapidité d'exécution louée par les entreprises**. Depuis le 6 avril, date de début de mise en œuvre du dispositif, **l'UWV a accepté 94 500 des 109 000 demandes déposés et versé 1,7 Md€** (sachant que les versements sont effectués en 3 mensualités). **Les entreprises indemnisées représentent 1,5 M d'employés**. Rétroactif au 1<sup>er</sup> mars, il peut couvrir jusqu'à 90% des salaires sous un plafond de 9 000 EUR par mois, contre 75% précédemment sur la période de mars à mai, à la condition d'une perte minimale de chiffre d'affaire de 20% et l'engagement à ne pas procéder à des licenciements économiques.

Le dispositif TOZO en faveur du soutien aux revenus des autoentrepreneurs a été sollicité par une large majorité d'indépendants, et **3,8 Md EUR sont mis à disposition dans le budget 2020 (contre 3,5Md précédemment)** pour financer des revenus temporaires de remplacement et des prêts de trésorerie d'entreprise pour les autoentrepreneurs « zzp'er » (revenu mensuel de subsistance de 1500 EUR nets pour un couple ou 1050 EUR pour une personne seule pendant 3 mois). Alors que le pays compte plus d'1 M de zzpers', **une enquête auprès de 40% des municipalités montre qu'elles ont déjà reçu 324 000 demandes** depuis le 21 avril. **Le gouvernement prévoit d'étendre l'éligibilité du dispositif aux travailleurs frontaliers et aux bénéficiaires de la retraite de base AOW.**

Les mesures destinées à favoriser la trésorerie et les besoins en liquidités des entreprises ont été renforcées.

Les autorités ont élargi le dispositif de report et d'étalement de charges fiscales et sociales (impact budgétaire évalué à 36 Mds d'euros). Le dispositif est plébiscité par les entreprises, et semble être le plus généreux d'Europe en terme de taxes visées : l'IS, la TVA, les charges sociales et l'IR, **mais également désormais les droits d'accise, les taxes énergétiques et environnementales et les taxes sur les jeux, les assurances et les baux sociaux** peuvent faire l'objet d'un report de paiement sans frais, de trois mois ([liste ici](#)); les pénalités de retard sont supprimées également pour ces charges (4% d'intérêt antérieurement).

**Le secrétaire d'Etat aux Finances** vient par ailleurs d'annoncer plusieurs **nouvelles mesures d'allègement pour les entreprises estimées à 4 Md EUR, notamment l'intégration**

**anticipée de pertes dans les déclarations de revenus.** (i) Les pertes attendues cette année pourront être intégrées de manière anticipée dans le calcul de l'impôt sur les bénéfices : les entreprises pourront enregistrer une évaluation des pertes qui pourra être immédiatement déduite des bénéfices réalisés en 2019, sans attendre la déclaration d'impôt 2021. La "réserve corona" ne pourra pas dépasser le bénéfice réalisé en 2019. Le secrétaire d'Etat s'attend à ce que 125 000 entreprises bénéficient de cette mesure. (ii) Les entrepreneurs pourront déclarer cette année des revenus inférieurs en fonction de la baisse du chiffre d'affaire anticipé. (iii) Les indépendants pourront aussi déclarer 24h fictives de travail par semaine du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai, afin d'atteindre le seuil de 1225 h/an ouvrant droit à un crédit d'impôt. De 7 200 EUR maximum, il est en moyenne de 1 800 EUR pour quelque 40 000 entrepreneurs. (iv) Le plafond des avantages non-imposables que les employeurs peuvent octroyer à leurs employés passe de 1,7 à 3% de la masse salariale. (v) Les règles pour le crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires sont assouplies pour le maintenir en cas de report des remboursements.

[Le gouvernement a également étendu son dispositif de garanties d'Etat:](#)

**(i) ouverture d'une enveloppe de 12 Md EUR de garanties à l'assurance-crédit fournisseurs;** cette aide est justifiée par les difficultés croissantes rencontrées par les PME, notamment dans le commerce de détail, suite au retrait des assureurs-crédit majeurs tels qu'Atradius, Coface et Euler Hermes. En contrepartie, les assureurs privés doivent maintenir leur couverture et reverser leurs primes au gouvernement, qui prévoit néanmoins une perte de 1 Md EUR sur cette enveloppe pour cause de défaut de paiement d'entreprises.

**(ii) renforcement des garanties de crédits export,** et assouplissement temporaire des règles encadrant les aides d'Etat. **La couverture est étendue aux crédits de court terme, aux pays à hauts revenus, aux entreprises sous-traitantes** dans la réalisation de prestations à l'export et **au refinancement de crédit export.** Les politiques de risque et plafond par pays doivent être assouplies et élargies, la couverture du risque de trésorerie renforcée et le traitement des demandes accéléré.

**(iii) nouveau renforcement des dispositifs de prêts garantis aux entreprises.** L'enveloppe de garantie de crédit aux PME (BMKB) pour des prêts de moins de 1,5 MEUR est portée de 765 à 1,5 Md EUR (contre 1,1 Md EUR initialement), la commission requise réduite de 3,9 à 2%, la hausse du taux de couverture de 50% à 75% sur 90% du prêt est maintenue. L'enveloppe des garanties GO pour des prêts supérieurs à 1,5 MEUR est portée de 1,5 à 10 Md EUR (contre 1,9 Md EUR initialement) et le taux de couverture de 50 à 80%, 90% pour les PME (le plafond maximum du crédit, temporairement porté à 150 MEUR, est en revanche ramené à 50 MEUR). Un régime de garantie a également été mis à disposition des entreprises du secteur agricole.

L'aide sectorielle d'urgence pour les activités les plus affectées a été étendue

[Le périmètre d'intervention du guichet d'urgence TOGS pour les secteurs les plus affectés par les mesures de restriction, a été élargi et son enveloppe portée de 475 MEUR à 1,7 Md EUR.](#) Ce dispositif permet l'octroi d'une aide forfaitaire immédiate de 4 000 EUR. Initialement ouvert aux seules entreprises soumises à obligation de fermeture dans l'horeca, le tourisme, l'événementiel et la culture il est désormais ouvert à de nombreux autres secteurs tels que taxis, magasins alimentaires spécialisés, campings etc., y compris quand il s'agit des activités secondaires de l'entreprise.

[650 MEUR sont octroyés aux exploitations d'horticulture \(600MEUR\) et de pommes de terre \(50 MEUR\),](#) compte tenu du tarissement des débouchés (exports, restaurants).

[300 MEUR sont alloués au soutien des opérateurs du secteur culturel](#) pour (i) des subventions supplémentaires aux organismes et festivals subventionnés par le ministère de la culture ; (ii) des investissements dans des équipements culturels régionaux (musées, cinémas, scènes) ; (iii) le rehaussement des possibilités de crédit pour, d'une part, les monuments ouverts au public, et (iv) d'autre part, les équipements culturels privés.

[Les médias régionaux et locaux recevront également une subvention exceptionnelle, par le biais d'une enveloppe de 11 MEUR](#), cofinancée par le gouvernement et les municipalités et versée via le fonds de soutien du secteur (Stimuleringsfonds voor de Journalistiek). Les subventions rétroactives au 15 mars pour 3 mois peuvent aller de 4 000 à plusieurs dizaines de milliers d'euros et compléter d'autres aides (notamment aux travailleurs indépendants).

[Le gouvernement renforce son aide aux start-ups de 200 MEUR. Il vient ainsi d'annoncer la mise en place d'un système de prêts-relais de 100 M€](#) pour les start-ups et scale-ups susceptibles de connaître des problèmes de liquidité. Le programme de prêt-relais TOPSS (Tijdelijk Overbruggingskrediet Programma innovatieve Start- en Scale-ups) sera mis en œuvre par l'agence Invest-NL à compter du 29 avril. **TOPSS est complémentaire du dispositif COL Corona-Overbruggingslening), annoncé le 7 avril et également abondé à hauteur de 100 MEUR, qui vise à financer des prêts entre 50kEUR et 2MEUR** souscrits via les Agences Régionales de Développement. Il s'agit de prêts remboursables en maximum 3 ans, sans remboursement la 1<sup>re</sup> année, au taux de 3% avec cofinancement d'un actionnaire obligatoire au-delà de 250 kEUR. Ces nouveaux dispositifs s'ajoutent au renforcement du dispositif existant : assouplissement des conditions de microcrédit Qredits (report de 6 mois des remboursements et une baisse des taux d'intérêt à 2%) ; mise à disposition d'un portail d'information et d'accompagnement de Techleap (équivalent NL de la FrenchTech) ; hausse de 10 MEUR, à 32 MEUR, de l'enveloppe SEED de capital-risque aux startups.

Un deuxième plan de soutien est en cours d'élaboration, qui devrait être assorti de conditionnalités plus strictes

[Le gouvernement a indiqué réfléchir à d'éventuelles mesures supplémentaires pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que pour les activités saisonnières.](#)

[Les pressions s'accroissent pour une prise en compte accrue des conséquences économiques dans la gestion du déconfinement](#) alors que le relâchement des restrictions décidé le 21 avril est bien inférieur aux attentes. Le gouvernement a annoncé la mise en place d'une nouvelle équipe en parallèle de l' « Outbreak Management Team » (équivalent du conseil scientifique du gouvernement), qui sera en charge de conseiller le gouvernement sur les aspects économiques et sociétaux de la crise. Le format et le rôle exact de cette équipe restent à définir.

[L'attention s'accroît cependant sur la garantie d'une bonne utilisation des fonds publics](#) : le gouvernement reste attentif à la recherche de solutions pour les entreprises ou indépendants et travailleurs flexibles, qui resteraient exclus des dispositifs d'aide. Il envisage également la poursuite du dispositif NOW au-delà du 31 mai. Cependant, le recours à l'aide d'Etat, notamment de grandes entreprises qui continuent d'envisager licenciements et paiement de dividendes et bonus, alimentent le débat sur les conditionnalités des aides. Le gouvernement réfléchit donc aux nouvelles mesures qui seront nécessaires à l'expiration du dispositif : **l'interdiction des bonus et dividendes, ainsi qu'un accompagnement à la formation continue feront très probablement partie des conditions.**

## ANNEXES :

### Listes des taxes pouvant faire l'objet d'un report de paiement pour 3 mois, pour les entreprises:

- impôt sur le revenu
- cotisation santé (zorgverzekeringwet- loi sur l'assurance maladie)
- impôt sur les sociétés
- charges salariales employeur
- TVA
- taxe sur les assurances
- taxe sur les jeux de hasard
- taxes foncières
- taxes environnementales stockage d'énergie durable, taxe sur l'énergie, taxe sur le charbon, taxe sur les déchets, taxe sur l'eau du robinet),
- droits d'accise (bière, vin, produits intermédiaires, autres produits alcoolisés, huiles minérales et produits du tabac)
- taxe sur les boissons non alcoolisées.

Une demande de report de paiement conjointe pour les 5 premières taxes est possible

Une demande de report plus longue peut également être faite par lettre. Dans ces conditions, au-delà de 20 000 EUR d'impôt, une déclaration d'expert comme un conseiller fiscal certifiant l'impact de la crise sur les revenus est nécessaire.

**Cette politique de report assouplie s'applique jusqu'au 19 juin 2020, mais pourra être prolongée si nécessaire.**

<b>Budget 2020 - Dépenses d'urgence</b>	
<b>Relations avec le Royaume</b>	
Soutien aux liquidités Aruba, Curaçao et Sint Maarten	135
<b>Affaires étrangères</b>	
Assistance consulaire	7
<b>Éducation, culture et science</b>	
Culture	300
<b>Finances</b>	
Amendes pour absentéisme et poursuite des frais	59
Taxe et intérêts de récupération	88
Crédits de réassurance fournisseurs	970
<b>Affaires économiques et Climat</b>	
Garantie Financement des entreprises (GO)	80
Garantie Financement des entreprises (GO)- coronamodule	1.000
Garantie PME (BMKB)	203
Qredits (microcrédit pour les startups)	31
Dispositif TOGS d'aide sectorielle (intervention pour les entrepreneurs des secteurs concernés par COVID-19)	1.670
Sociétés de développement régional	100
<b>Agriculture, nature et qualité des aliments</b>	
Garantie PME Agriculture	10
Extension Garantie PME Agriculture	4
L'horticulture et pommes de terre	650
<b>Affaires sociales et Emploi</b>	
Mesure d'urgence temporaire pour l'emploi (NOW)	10.000
Programme de transition temporaire Entrepreneurs indépendants (TOZO)	3.800
Compensation aux contributions propres garde d'enfants	175
<b>Santé publique, bien-être et sport</b>	
Achat, distribution et vente de dispositifs médicaux	680
Contribution à la recherche sur les vaccins (CEPI)	50
coûts des soins de santé dans les Caraïbes néerlandaises	32
Formation de personnel soignant supplémentaire	23
Recherche (ZonMw)	20
Diverses mesures liées au coronavirus (par exemple, agence de santé publique RIVM et centres communaux de santé GGD)	27
<b>Total</b>	<b>20.113</b>